

RÈGLES À SUIVRE POUR PRÉSENTER UN ARTICLE

Fichier attaché à envoyer à : dhs@sfeds.fr en format word.

Nombre de caractères (espaces et notes comprises) : 30 000 à 40 000.

Les articles qui négligeraient trop cette consigne seront renvoyés sans avoir été examinés.

Généralités

1. Le prénom et le nom de l'auteur figurent à la fin de l'article, ainsi que son institution d'appartenance. Indiquer également les coordonnées personnelles, postales et électroniques où seront envoyées les épreuves.
2. Les noms propres et les titres d'ouvrages sont en style de caractère normal, pas en majuscules.
3. Les siècles sont en chiffres arabes (+ e exposant) : 17^e siècle, 18^e siècle, etc.
4. Pour présenter les références, on utilisera des mots français : « dans », « voir », « ouvr. cité », « éd. citée » ou « art. cité ».
5. Pour les noms d'auteurs à particule, suivre la règle lexicographique (cf. Larousse, exemple Vasco de Gama classé à la lettre « G » ou Jean Le Rond D'Alembert à la lettre « A », etc.).
6. Dans le corps du texte, tous les termes en langue étrangère sont distingués par l'italique (ex. : « *L'Aufklärung* »).
7. Les articles de dictionnaire ou d'encyclopédie sont présentés sans guillemets et en utilisant les petites majuscules (ex. Dumarsais, PHILOSOPHE, *Encyclopédie*).

Notes (en bas de page et non en fin d'article)

8. Les notes ne doivent être ni trop nombreuses ni trop longues. Il est préférable d'intégrer dans le cours du texte et entre parenthèses les simples indications de tome et de page pour des références répétées à un même livre ou article. L'appel de note doit être placé avant toute marque de ponctuation ou guillemet.

9. Les références sont présentées de la façon suivante :

A. pour les livres : prénom nom de l'auteur, titre du livre en italiques, ville, nom de l'éditeur, date d'édition, pagination.

- Annie Le Brun, *Soudain un bloc d'abîme*, Sade, Paris, J.-J. Pauvert, 1986 + pagination.

Le cas échéant, on indiquera après le titre : « dir. nom(s) » (direction d'ouvrage collectif) ou « éd. nom(s) » (édition scientifique d'un ouvrage ancien) :

- *Paradoxe sur le comédien*, éd. Jean Goulemot, Paris, Librairie Générale Française, coll. « Le livre de poche classique », 2001.
- *Voltaire en Europe. Hommage à Christiane Mervaud*, dir. Michel Delon et Catriona Seth, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

B. pour les articles 1/ dans un ouvrage : prénom nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du livre en italiques, ville, éditeur commercial, date de l'année de parution, pagination ; 2/ dans une revue : prénom nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre de la revue en italiques, n° de la revue, date de l'année de parution, pagination.

- Jacques Le Goff, « Le Refus du plaisir », dans *Amour et sexualité en Occident*, dir. Georges Duby, Paris, Le Seuil, 1991, p. 177-192.
- Géraldine Lepad, « Que signifie vivre en paix pour Rousseau ? », *Dix-Huitième Siècle*, n° 43, 2011, p. 577-594.

11. Les références à des textes déjà cités sont indiquées par « éd. citée », « ouvr. cité » ou « art. cité ». On conserve *ibid.* pour une référence immédiatement précédente.

Citations

12. Pour les sources manuscrites, orthographe et graphie originales sont conservées ; pour les autres cas, l'orthographe et la ponctuation seront celles de l'édition choisie par l'auteur.

13. Toutes les citations de texte en langue étrangère (anglais, italien, latin, etc.) sont traduites en français. On peut, si nécessaire, mentionner l'original en note ou dans le corps du texte.

14. Les éventuelles interventions de l'auteur de l'article dans le texte d'une citation sont mises entre crochets.

15. On utilise des guillemets anglaises (“ ”) pour une citation à l'intérieur d'une citation.

16. Les citations sont intégrées dans le corps de l'article. Seules de longues citations de plus de 5 lignes figurent sous la forme d'un paragraphe autonome.